



ACTION 6

→ FORMER DES ACTEURS COMPÉTENTS EN ÉDUCATION À LA SANTÉ- ENVIRONNEMENT

• Lien PNSE : [action 106](#)

◇ Objectifs

L'action vise à disposer d'un réseau d'acteurs compétents en éducation à la santé-environnement, couvrant le territoire régional, et à s'assurer que les acteurs ont repéré et se sont approprié les outils et ressources pédagogiques disponibles.

○ Description

L'action consiste à organiser des sessions de formation/sensibilisation à l'éducation en santé-environnement, intégrant des apports sur la pédagogie, la didactique, l'accompagnement du changement pour renforcer les compétences des acteurs en éducation santé-environnement. Chaque année des thématiques, des types de professionnels et des territoires seront priorités.

◇ Pilotage

ARS

□ Motivation de l'action

Bien que de nombreuses données existent sur les enjeux en santé-environnement, il persiste une méconnaissance de ces derniers de la part de nombreux acteurs de terrain. Or les acteurs du secteur éducatif ont une large part à prendre dans ce champ pour faire évoluer les pratiques et les comportements. En effet, en complément des mesures réglementaires, de nombreuses actions éducatives peuvent être conduites pour agir sur les différents déterminants de la santé environnementale. À cette fin, l'enjeu de cette mesure est de contribuer à la formation, à l'éducation en santé-environnement, des acteurs éducatifs au sens large, pour qu'ils s'emparent de ces enjeux et les portent dans leurs activités d'éducation.

La mise en réseau de ces acteurs et leur mobilisation, dans une logique partage d'expérience, ainsi que leur mobilisation sur les priorités d'ESE définies par le comité d'animation régional constituent des enjeux complémentaires à leur montée en compétence.

MESURE ① Réaliser un état des lieux des acteurs agissant déjà sur la formation en éducation à la santé-environnement :

- L'identification portera notamment sur les personnes / structures ayant la posture d'acteurs-relais sur les territoires.

MESURE ② Mobiliser le comité d'animation régionale de l'ESE :

- Une priorisation annuelle sera assurée au niveau des thèmes, des professionnels et des territoires, avec un accent porté sur les formations territoriales multi-acteurs afin de favoriser les synergies (enseignants, formateurs, animateurs en éducation populaire, animateurs des équipes des Parcs naturels régionaux, services de l'État, associations, collectivités, entreprises...).

MESURE ③ Définir les programmes, organiser et communiquer sur les formations :

- Une montée en charge progressive des formations aura lieu sur les quatre années, avec la formation de formateurs pour constituer un réseau de plus en plus dense. Sur les quatre ans du PRSE 3, nous passerons de 3 à 6 sessions annuelles.

MESURE ④ Organiser une journée professionnelle annuelle « éducation santé- environnement » :

- Cette journée sera tournée vers le partage d'expérience, d'outils et de compétences et la mise en réseau des professionnels.

MESURE ⑤ Constituer un réseau des formateurs compétents en ESE dans chaque département ou chaque bassin de vie de la région :

- Ce réseau prendra la forme d'un annuaire des acteurs et des réalisations, accessible depuis la plateforme de ressources en éducation à la santé-environnement.

Partenaires

- ▷ GRAINE, IREPS
- ▷ En fonction des thèmes retenus : collectivités territoriales, associations, formateurs, acteurs médico-sociaux et éducatifs, Éducation nationale...

Publics cibles

- ▷ Professionnels de l'éducation et promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement et au développement durable